



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°44/2021 du Conseil communautaire Séance du 12 avril 2021

Date d'envoi de la convocation = 6 avril 2021
Nombre de délégués en exercice : 73
Nombre de délégués présents : 66
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 7
Nombre de délégués absents : 0

L'an deux mille vingt et un, le douze avril à quatorze heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Philippe BERTHOMIEU, Christian BAUME, Pascale BORDES, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL, Monique GRAZIANO-BAYLE, Corine MARTIN, Jennifer OBID, Alain POMMIER, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Maria SEUBE, Fred MAHLER, José RIEU, Robert GAUTIER, Yves CAZORLA, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoit TRICHOT, Olivier ROBELET, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Didier BONNEAUD, Catherine CHANTRY, Benjamin DESBRUN, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Jacques BERTOLINI, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Hervé CLEMENT, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Guy AUBANEL, Dominique ASTORI, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, André LOPEZ, Jean-Marc LAURENS, Véronique HERBE, Bernard JULIER, Alexandre PISSAS, Béatrice LOISON, Éric AJASSE

Absents ayant donné procuration : Sandrine ANGLEZAN à Justine ROUQUAIROL, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Christine MUCCIO à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Daniel MOUCHETANT à Vincent ROUSSELOT, Sophie GUIGUE à Charles BASCLE, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE,

Absents excusés mais ne prenant pas part au vote : Gilles CANTAL, Gilles GUILLAUD, Pierre JUANCHICH, au titre de la délégation spéciale pour la commune de Saint-Laurent des Arbres.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Fonds de concours 2021

Considérant que dans le cadre du vote de son budget 2021, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours pour les 44 communes du territoire pour un montant de 10 € par habitant,

Considérant que le fonds de concours est mobilisable sur trois années à compter du vote du budget de l'année en cours, soit pour 2021, 2020 et 2019.

Considérant que cette question a été présentée à la commission Environnement et Territoires le 18 mars 2021 et à la commission des moyens généraux du 6 avril 2021,

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité ; (3 abstentions)

- de fixer le montant à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduits, sur la base suivante :
 - 10€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2021 et issue du recensement INSEE 2018,
 - Un plancher minimum de 3.330€ par commune,
 - Une convention sera signée entre la Communauté d'agglomération et la commune bénéficiaire.
- d'approuver le projet de convention qui sera adapté à chaque projet communal présenté.
- d'autoriser le président à signer les conventions avec les communes bénéficiaires.

Les communes devront adresser une lettre d'intention, la présentation du projet, la délibération communale ainsi que le plan de financement du projet. Elles auront 2 années pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s).

Fonds de concours 2021

Commune	Population totale	Montant
Bagnols-sur-Cèze	18 428	184 280 €
Pont-Saint-Esprit	10 588	105 880 €
Laudun-l'Ardoise	6 433	64 330 €
Saint-Laurent-des-Arbres	3 100	31 000 €
Saint-Victor-la-Coste	2 150	21 500 €
Tavel	2 031	20 310 €
Saint-Geniès-de-Comolas	2 022	20 220 €

Saint-Paulet-de-Caisson	1 879	18 790 €
Tresques	1 853	18 530 €
Connaux	1 732	17 320 €
Sabran	1 700	17 000 €
Montfaucon	1 545	15 450 €
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 451	14 510 €
Vénéjan	1 307	13 070 €
Saint-Nazaire	1 268	12 680 €
Saint-Alexandre	1 250	12 500 €
Orsan	1 194	11 940 €
Goudargues	1 136	11 360 €
Gaujac	1 113	11 130 €
Saint-Paul-les-Fonts	1 050	10 500 €
Chuscian	996	9 960 €
Cornillon	963	9 630 €
Lirac	934	9 340 €
Cavillargues	887	8 870 €
Saint-Marcel-de-Careiret	864	8 640 €
Saint-Gervais	757	7 570 €
Carsan	741	7 410 €
Saint-Michel-d'Euzet	654	6 540 €
Codolet	650	6 500 €
Verfeuil	614	6 140 €
Saint-André-de-Roquepertuis	594	5 940 €
Saint-Étienne-des-Sorts	564	5 640 €
Saint-Laurent-de-Carnols	505	5 050 €
Saint-Pons-la-Calm	458	4 580 €
Le Pin	450	4 500 €
Saint-André-d'Olérargues	442	4 420 €
Issirac	311	3 330 €
Laval-Saint-Roman	221	3 330 €
Aiguèze	217	3 330 €
Le Garn	217	3 330 €
Montclus	201	3 330 €
La Roque-sur-Cèze	189	3 330 €
Salazac	188	3 330 €
Saint-Christol-de-Rodières	162	3 330 €
TOTAUX	76 009	769 670 €

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 12 avril 2021.

Le Président
Jean Christian REY

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le

21 AVR. 2021



AR PREFECTURE

030-200034692-20210412-DELIB44_2021-AU
Regu le 22/04/2021